



Fermeture temporaire des urgences pédiatriques

Le Centre Hospitalier de Saintes est confronté à des difficultés importantes de recrutement de pédiatres. L'absence imprévue d'un pédiatre depuis le 30 juillet impacte le fonctionnement du service de pédiatrie. Malgré tous les leviers habituels mobilisés, cela ne suffit pas à compléter les plannings et à soulager les équipes.

Dès lors, l'organisation a été adaptée afin de garantir la qualité et la sécurité des soins des enfants pris en charge à l'hôpital de Saintes, et grâce au soutien de l'ARS et des hôpitaux de La Rochelle et de Rochefort.

A compter du lundi 7 août à 8h00 et jusqu'au vendredi 1^{er} septembre à 8h00, l'activité des urgences pédiatriques du Centre Hospitalier de Saintes est strictement régulée et limitée à l'accueil des urgences vitales.

L'APPEL AU CENTRE 15 EST DONC OBLIGATOIRE POUR LES URGENCES PÉDIATRIQUES.

Le médecin régulateur évaluera la situation et décidera soit :

- Du maintien à domicile avec consignes et traitement ;
- De la nécessité potentielle d'une hospitalisation : il orientera la famille et l'enfant vers un autre établissement en capacité d'assurer la prise en charge ;
- Afin de confirmer l'urgence vitale en cas de doute raisonnable, une équipe du Centre Hospitalier de Saintes, déclenchée par le SAMU Centre 15, se déplacera au domicile. Si l'urgence vitale est confirmée, les équipes du Centre Hospitalier de Saintes prendront en charge l'enfant.

Plus que jamais il convient d'appeler le 15 afin d'être orienté au mieux en fonction de votre situation.

CONTACT PRESSE

DIRECTION COMMUNICATION :

■ Christopher Albano - Directeur en charge de la communication, du marketing, de la culture et du mécénat - ☎ 07 85 82 92 88

■ Mathilde Cosnier - Responsable communication - ☎ 05 46 95 12 06
cellule-communication@ch-saintonge.fr - cellule-communication@ch-angely.fr

